

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Moniteur éducateur

Informations sur le concours

Publié le :	02-04-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	02-06-2025
A propos du poste :	

Au sein du CHRS Les primevères, le moniteur éducateur intervient au sein des appartements du CHRS dans le cadre d'un accompagnement global visant à favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des ménages en difficulté.

À travers des actions préventives, éducatives et réparatrices, il soutient les personnes dans l'acquisition et la maîtrise des gestes de la vie quotidienne (gestion du budget, entretien du logement, organisation des repas), dans l'exercice de la parentalité et dans la gestion des relations sociales.

L'objectif est de permettre aux personnes accueillies de retrouver ou de développer leur capacité à vivre de manière autonome et à s'inscrire durablement dans un parcours d'insertion.

Il organise également les conditions d'accueil et de sortie des personnes hébergées, en étroite collaboration avec les services éducatif, administratif et technique, afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement proposé.

Informations sur l'établissement

Nom :	CHRS LES PRIMEVERES
Ville :	51100 Reims
Site Web :	https://www.reims.fr/solidarite-sante-seniors/reims-ville-solidaire/le-centre-communal-daction-sociale/insertion-et-logement

Pour candidater

Date limite de candidature : 02-05-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées :

- A l'article 4 du décret n° 2014-99 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière (à savoir être titulaire du diplôme de Moniteur-éducateur ou d'un titre reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007) ;

- A l'article L321-1 du code général de la fonction publique qui dispose notamment que nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1° S'il ne possède pas la nationalité française ou n'est pas ressortissant des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

2° S'il ne jouit pas de ses droits civiques ;

3° Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

4° S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du code du service national ;

5° Le cas échéant, s'il ne remplit pas, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique ses motivations (pour le poste et la Fonction publique) ;

- Curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- Copies des diplômes, titres de formation, certifications et équivalences notamment ceux requis pour le concours concerné (cf. article 4 du décret n° 2014-99 du 4 février 2014) ;

- Photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHRS Les Primevères
24 cour Général Eisenhower
51100 REIMS